J. A. MARTIGNY, lundi 6 février 1956 — N° 15

96° année

ABONNEMENTS

Suisse . . . . . Fr. 14.–
Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
Etranger . . . . . Fr. 22.–
Av. Bulletin off. . Fr. 29.–
Chèques post. II c 58
Joindre 20 ct. pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
Martigny, tél. (026) 6 10 31

Le Confédéré

Organe du
PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN
paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ
ANNONCES : 13 ct. le mm. ou son espace
RÉCLAMES : 30 ct.
Avis mortuaires : 25 ct.
Régie des annonces : Publicitas Sion et succursales

Il est temps encore d'améliorer la condition paysanne

Dans un article que M. E. Perron, correspondant de Berne au journal « La Suisse », a adressé à son journal, nous avons trouvé un commentaire extrêmement juste de la situation économique et sociale existant dans notre pays.

C'est à propos des dépenses qui sont faites en Suisse pour la défense nationale que M. Perron écrit : « En vérité, avant toutes choses, il conviendrait que le Conseil fédéral puisse expliquer clairement et calmement au peuple que l'effort financier qu'on lui demande en faveur de la défense nationale n'est pas disproportionné aux dépenses que la Confédération engage dans cette politique sociale qui est bien la base la plus sûre et la plus forte de la volonté suisse de défense ».

Et plus loin, M. Perron ajoute : « Il est temps encore d'accélérer le pourchas de cette misère qui se cache dans les recoins de nos villes et dont le « Secours suisse d'hiver » zurichois donnait ces jours derniers tant et tant de tragiques exemples. Il est temps encore d'améliorer la condition paysanne qui est le ferment de tant de rancœur, voire de révoltes dans la partie que l'on considérait jadis comme la plus saine de notre population ».

Il est heureux qu'une telle chose ait été écrite, car il est temps en effet que ceux qu'anesthésie la prospérité commerciale et industrielle, se rendent compte qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond non seulement dans l'agriculture suisse, mais dans l'agriculture de tous les pays qui nous entourent.

On parle d'une marche de 500 000 paysans sur Paris. On parle d'une révolte de paysans en Allemagne. On entend parler de révolte de paysans dans le sud de l'Italie. On a encore présent à la mémoire le souvenir des incidents de Saxon et de la marche sur Berne. On sait qu'il a fallu voter une loi en Suisse pour assurer la survie de l'agriculture et il y a encore des gens qui, parce qu'ils ont vu quelques paysans avec des automobiles, proclament que tout va pour le mieux dans la meilleure des agricultures suisses.

C'est contre cet aveuglement qu'il faut s'élever. C'est contre cette injuste répartition du revenu national qu'il faut sans cesse protester. Mais si l'on ne veut justement pas que la paysannerie suisse, qui a toujours donné l'exemple du plus fidèle attachement aux institutions du pays, ne soit pas qu'un parti de mécontents, il faut se pencher résolument sur la condition paysanne telle qu'elle existe et non pas telle qu'on la voit.

On juge toujours sur les apparences. Mais admettrait-on qu'on dise que tous les commerçants nagent dans l'opulence sous prétexte que l'un d'eux entretien une écurie de course ? Permettrait-on qu'on dise que tous les industriels et artisans couchent sur l'or parce qu'il est quelques industriels qui peuvent se payer tout ce qu'ils veulent ? On sait qu'en effet il y a des paysans à l'aise et c'est cela qui est normal et ce n'est pas le contraire.

Mais on sait que dans la situation présente, alors que le revenu national est à peu près réparti convenablement à presque toutes les autres classes de la population, les paysans, portant en plus le poids écrasant d'une dette dont aucun secteur du commerce et de l'industrie ne connaît l'équivalent, ne touchent pas cette part du revenu national qu'on leur refuse constamment, parce qu'il faut assurer la prospérité des consommateurs avec des prix agricoles maintenus au-dessous du taux normal.

Il est exact qu'il y a chez les paysans, et chez tous les paysans du monde, de la rancœur, et il serait vraiment stupide de les pousser à la révolte dans un climat de prospérité. Ce serait un parfait non-sens ; ce serait une absurdité sociale et on s'étonne qu'elle ne fasse pas réfléchir tout d'abord nos dirigeants et ensuite ceux qui, dans le pays, ont assez de pouvoir pour agir sur notre économie et sur les problèmes sociaux.

Quand les paysans se fâchent, tout le monde s'étonne ,et on ira sans doute imaginer toutes sortes d'explications à leur mécontentement : influences politiques, jérémiades systématiques, etc. Quand les paysans se plaignent on répond : Oh ! les paysans se plaignent toujours ! La situation semble évoluer de telle sorte qu'il vaut beaucoup mieux faire quelque chose pendant que les paysans se plaignent encore, plutôt que d'attendre qu'ils envisagent d'autres solutions.

L'exemple qui leur est donné dans d'autres pays est sans doute un mauvais exemple. Alors, pourquoi ne pas savoir gré aux paysans du pays d'être assez raisonnables pour se plaindre avec dignité et conviction ?

De toute façon, il faudra bien un jour prendre leurs plaintes au sérieux.

Henri Tanner.

EN PASSANT...

Le panier de crabes

Plusieurs informateurs me font part de la petite agitation qui se manifeste au sein du parti conservateur valaisan :

Il y a d'abord ceux que la dernière comédie électorale a non seulement déçus mais ulcérés et qui voudraient voir M. Joseph Moulin abandonner la présidence.

Peut-être le rédacteur du « Nouvelliste » pourrait-il nous apporter, sur ce point particulier, ses propres lumières.

Ensuite il y a ceux qui, s'agitant dans les couloirs, se préoccupent, dès maintenant, des élections au Conseil d'Etat, soit qu'ils aient un clan à soutenir, un ami à caser, ou des ambitions personnelles à réaliser.

Un vrai panier de crabes, avec des mandibules et des pinces.

Ce que nous avions écrit, voici plusieurs mois, se confirme aujourd'hui :

M. Karl Anthamatten qui jouit, même en dehors de son parti, de beaucoup de sympathie, envisage sa retraite du Conseil d'Etat, et avant même qu'il n'ait pris une décision à ce sujet les augures songent à son remplacement.

Cette hâte a quelque chose à la fois de triste et d'insolite.

Le parti conservateur a toujours été moins tendre envers ses représentants aux heures pénibles qu'aux heures claires, car c'est sa manière d'adapter l'esprit chrétien à la politique.

* * *

Les échafaudeurs de plans ne sont pas à court de combinaisons.

M. Karl Anthamatten, qu'il se retire en cours de législature ou plus tard, pourrait être remplacé, pensent certains voltigeurs, par M. Roger Bonvin, l'actuel président de la ville de Sion :

Comme il est ingénieur et que le Valais traverse un temps de grandes réalisations, ce magistrat ferait l'affaire au Département des travaux publics.

Le seul ennui serait de lui trouver un successeur à son poste actuel, mais on sérierait les embêtements...

Le Haut-Valais, qui a perdu si bêtement un siège au Conseil des Etats, en perdrait encore un autre au Gouvernement cantonal !

Comment accepterait-il cette nouvelle infortune ?

Cocu une première fois, il aurait sans doute un peu moins de chagrin à l'être une seconde.

Question d'habitude.

Et puis, conservateurs et chrétiens-sociaux de la région sont trop enfoncés dans leurs démêlés mutuels pour ne pas poursuivre un duel qui, dès les premiers coups, a éberlué le peuple.

Ces gens qui défendent le même programme progressiste, social et religieux, ne sont pas fichus de s'entendre et continuent leur combat fratricide au nom des immortels principes de justice et de charité.

On dit donc que l'entrée au Conseil d'Etat de M. Roger Bonvin serait pour M. Kaempfen, président de Brigue, l'unique chance d'y entrer à son tour, à condition, bien entendu, que M. Schnyder s'en aille également, en dépit de son désir de rester.

Mais l'on dispose un peu de lui comme d'un pion sur un échiquier.

* * *

Il y aurait, enchaînent les jongleurs, une autre solution :

Ce serait de garder M. Schnyder au Gouvernement et de remplacer M. Anthamatten par M. Ebener, juge au Tribunal cantonal, qui naguère — on s'en souvient peut-être — espérait faire une carrière au Gouvernement.

M. Ebener cèderait alors sa place au Tribunal cantonal à M. Burgener de Viège.

Le maintien au Gouvernement de M. Schnyder serait pour M. Kaempfen un empêchement d'y entrer, en vertu de la Constitution, ces deux messieurs appartenant l'un et l'autre au district de Brigue.

* * *

Enfin les clowns — ceux qui se sont distingués par leurs pirouettes au cours des élections fédérales — envisagent l'aspect comique des choses.

Ils sont en train de voir s'il n'y aurait pas moyen de caser au Conseil d'Etat M. Imsand, le candidat malheureux du Haut-Valais au Conseil des Etats.

Mais on n'en est pas encore à une entrée de cirque.

Celle de M. de Courten au Conseil national suffit, pour l'instant, à amuser le tapis et il ne faut pas épuiser d'un seul coup tous les effets drôles.

Comptons sur le parti conservateur pour les mettre en valeur par de cocasses graduations.

A. M.

Le problème des taxes cadastrales

Lundi à la première heure, le Grand Conseil a voté un décret concernant la revision des taxes cadastrales. Cela, chacun le sait, les agriculteurs surtout dont les représentants ont demandé vigoureusement « la neutralisation » afin de ne pas alourdir encore plus les charges qui s'appesantissent sur les terres.

Evidemment, il faut trouver de nouvelles ressources au moment où tant de professions réclament simultanément des économies pour les autrs et des subventions pour elles-mêmes. Et l'on a pensé aux taxes cadastrales. Y avait-il à ce choix des raisons suffisantes ou aurait-on pu trouver une autre voie !

Nous nous reportons en pensée à l'excellente intervention de M. Perraudin, architecte, qui tranchait avec les discours pré-électoraux de ceux qui n'avaient pris la parole qu'en pensant à leur clientèle de la plaine ou de la montagne. En effet, M. Perraudin parla des charges qui pèseront sur les maisons locatives bâties sur des terrains coûteux. D'où une augmentation du prix des locations dont feront les frais ceux qui n'ont pu se construire un chez soi. Car le bénéfice n'a pas été encaissé par les acheteurs du terrain, mais bien par les vendeurs qui ne sont pas touchés dans leur gain. Il semble que l'on ait fait fausse route. Et c'est assez désagréable de le constater après coup, lorsqu'on ne peut plus intervenir.

Le message du Conseil d'Etat avait mis très partiellement le doigt sur la plaie en faisant état des montants astronomiques qui se jouent sur l'achat et la vente des terrains à bâtir. Mais au lieu de cette revision des taxes cadastrales, n'aurait-il pas été possible de présenter un projet de loi imposant fortement les bénéfices découlant de transactions immobilières. Dans ce Valais en plein développement, la valeur de certains terrains monte en une spirale vertigineuse. Ne nous a-t-on pas dit qu'à Sion, ville de 12.000 habitants, le mètre carré a parfois atteint de fr. 400.— à 500.— ! C'est proprement impensable, comme ce le fut durant la guerre pour des terrains agricoles, autrefois taillis et vernes, aujourd'hui plantations d'abricotiers. Et quand la dégringolade s'en mêle, on se met à réfléchir et à se lamenter. Nous connaissons à Monthey des cas analogues. Il suffit que la Municipalité ouvre une nouvelle avenue promise à un avenir réjouissant dans un quartier qui menait jusqu'alors une paisible existence agricole pour que, aussitôt, les prix passent d'une taxe cadastrale de 80 centimes au mètre carré à fr. 15.— le mètre carré. C'est une sorte de folie qui pourrait bien risquer de tourner court le jour où la conjoncture se voilerait de pessimisme !

Le canton de Vaud, sauf erreur, connaît une loi permettant de lutter contre la spéculation foncière. Est-elle efficace ! Nous n'en savons rien. Mais au moins elle existe ; elle fixe même à cinq ans le délai d'attente avant que ne soit autorisée la vente d'un terrain acquis.

Toutes les lois peuvent être tournées. Les mauvaises langues assurent même que les juristes y trouvent leur principale source de revenu. N'allons pas si loin ! Mais il est très admissibe qu'une loi imposant les bénéfices spéculatifs qui prennent souvent des proportions gigantesques peut être atténuée. On connaît ces ventes dont le prix réel n'est pas celui indiqué dans l'acte, le reste passant discrètement d'une main à l'autre. Seulement, c'est déjà plus délicat. Et tout le monde ne prête pas sa conscience à ses fantaisies de rapport.

Il est un domaine sur lequel en général personne ne se gêne pour frapper. L'industrie ! Situation brillante, rendements exceptionnels. Certes, il faudrait être aveugle pour nier cette amélioration de la situation économique de certains secteurs. Mais attention à la proportion des charges. Il faut croire que ce n'est pas si désavantageux de posséder des industries sur son sol, puisque tout le monde en désire, du monsieur très à gauche à celui très à droite. On a fait beaucoup de réclame chez nous pour attirer de nouvelles industries. On a parfois offert de terrains. Car il n'y a pas que les bénéfices directs tirés par la voie fiscale de l'exploitation de l'usine. Il y a le sommaire imposable de la commune et de l'Etat arrondi par la présence du personnel. Il y a l'argent dépensé dans les commerces, un mouvement incessant de marchandises achetées sur place, les visiteurs qui viennent et s'arrêtent dans les restaurants et les hôtels. Alors, si l'on tient tant à cette extension, que les nouvelles charges fiscales ne passent pas du simple au triple et même plus, sous peine de voir se créer une retenue dans ce mouvement d'expansion. Nous ne sommes pas les seuls à désirer de l'industrie, mais l'on ne peut pas obtenir le beurre et l'argent du beurre. Je sais bien qu'il est difficile d'aborder cette face du problème. On endosse le risque de se faire traiter de défenseur d'une mauvaise cause par ceux qui voient très court. Que l'on y réfléchisse !

Pour conclure, disons combien une loi du genre de celle que nous préconisons serait souhaitable. Voilà le sujet d'une motion qui ne pourrait être que bien accueillie.

Ch. BOISSARD.

L'agriculture ne peut trouver le salut dans son industrialisation

Devant l'accumulation croissante de stocks de produits agricoles que les Américains ne trouvent pas à placer — a-t-on pu lire récemment dans les journaux — le président Eisenhower propose aux fermiers de son pays de s'abstenir d'ouvrir une partie de leurs terres cultivables, et de les payer pour les récoltes qu'ils n'auront ainsi pu produire.

Comment les Etats-Unis se sont-ils trouvés acculés à une situation aussi grotesque ? Les raisons en sont certes multiples et pas toujours aisées à discerner du premier coup. Nous savons trop combien les problèmes qui touchent à l'économie rurale sont complexes pour nous aventurer en des jugements simplistes sur l'agriculture de pays où nous ne sommes pas allés. Nul n'ignore cependant à quel point l'Amérique du Nord a le culte de la productivité. Et nous savons par ceux qui s'y sont rendus, que l'agriculture n'y a pas davantage échappé que les autres secteurs de l'économie. On ne s'y intéresse guère en de nombreuses régions qu'aux productions assurant un maximum de rendements avec un minimum de frais, du fait d'une rationalisation et d'une motorisation poussées au plus haut point, et qui peuvent être commercialisées le plus aisément, grâce à la mise sur le marché de tonnages élevés. La petite exploitation qui commence par produire un peu de tout pour les besoins de la famille qu'elle fait vivre, puis pour ceux du marché local, ne livre que ses surplus au grand trafic, y est généralement considérée comme n'avant pas su se mettre à la page. Les fermes où l'on ne se nourrit guère que de denrées et de conserves achetées au dehors sont, nous assure-t-on, nombreuses là-bas. Comment s'étonner que, dans ces conditions, on en arrive à une accumulation de certains produits cultivés en masse sans égard pour leurs possibilités d'écoulement ?

Nous sommes donc dans le juste, en Suisse, lorsque nous favorisons l'exploitation familiale de polyculture, même si celle-ci se trouve dans l'impossibilité de produire à aussi bas prix que le grand domaine industrialisé.

J. D.

SPORTS • SPORTS • SPORTS • SPORTS

HOCKEY SUR GLACE

Ligue nationale A :

Chaux-de-Fonds — Davos, renvoyé au 7 II.56
Berne — Ambri-Piotta 3-7
Grasshoppers — Arosa 4-13
Young Sprinters — Zurich 5-2

Arosa consolide sa première place.

Ligue nationale B :

VIEGE — Martigny 0-1
Gstaad — MONTANA 5-7
Gottéron — VIEGE 1-1
MARTIGNY — Lausanne 6-4
Gstaad — VIEGE 4-13
Gottéron — MONTANA 2-5

Magnifique tenue du H.C. Martigny, qui a beau-de chance de décrocher le titre de champion de groupe pour sa première saison en ligue nationale B, ainsi que Viège et de Montana, qui se maintiendront de toute manière au deuxième et troisième rangs. Mais ce sont Gottéron et Lausanne qui vont jouer les juges de paix entre Martigny et Viège puisqu'il reste trois matches à disputer : Gottéron-Martigny, Viège-Lausanne et Gottéron-Lausanne, qui a moins d'importance.

Classement. — 1. Martigny, 9 matches, 14 pts ; 2. Viège, 9 matches, 13 pts ; 3. Montana, 10-12 ; 4. Gottéron, 8-8 ; 5. Lausanne, 8-7 ; 6. Gstaad, 10 matches, 0 point.

Série A :

Sion — Sierre 4-6
Crans — Zermatt 9-1

CRANS EST CHAMPION VALAISAN

Ainsi la jeune équipe de Crans conquiert, comme prévu, le titre de champion valaisan et accède aux finales romandes, qui l'opposeront à Servette et à Villars. Bravo et bonne chance !

FOOTBALL

Match amical

Sion — Lausanne réserves 3-6

SKI

La première journée cantonale des gymnastes-skieurs à Vercorin

L'Association cantonale valaisanne de gymnastique avait confié à la section de Chalais l'organisation de la première journée cantonale des gymnastes-skieurs : la section de Chalais a très bien fait les choses et cette première réunion a connu un succès réjouissant ; nous l'en félicitons bien chaleureusement.

Naturellement que les performances n'occupaient pas la première place hier soir à Vercorin ; il s'agissait avant tout de se retrouver ailleurs que sur des places de fête ou d'entraînement pour fraterniser en pratiquant un sport délassant par excellence : le ski. Et nombreuses furent les sections qui choisirent ce dimanche pour faire une sortie. L'ambiance était donc très sympathique et tous les participants remportèrent une belle impression de cette journée qui fut favorisée par un temps splendide et de très bonnes conditions d'enneigement.

Une vingtaine d'équipes prirent part au slalom géant du matin et, l'après-midi, une douzaine s'affrontèrent dans une course de relais. L'esprit de lutte étant inné, les concurrents ne purent cependant s'empêcher de donner à fond comme l'on dit en jargon sportif, mais tout cela était éminemment sympathique.

La commission de presse et propagande de l'Association cantonale valaisanne de gymnastique, présidée par M. Roland Frossard, Ardon, a saisi cette occasion pour organiser une conférence de presse à l'intention des journalistes sportifs valaisans. Nous y reviendrons très en détail dans notre prochain numéro. A l'issue de cette conférence, la section de Chalais a offert le vin d'honneur, qui fut suivi d'une excellente raclette servie par M. Chevez au restaurant de la Place. M. le Rd curé Bellon, qui prononça d'aimables paroles, et M. Rudaz, conseiller communal, qui s'exprima également en termes chaleureux, honorèrent le repas de leur présence. P. M.

RESULTATS

Slalom géant par équipes (24 équipes au départ) :

1. Gampel 3'39"4 ; 2. Sion I 3'45"2 ; 3. Sierre II 3'45"6 ; 4. Sierre I 3'47"4 ; 5. Glis 4'02" ; 6. Monthey ; 7. Chalais I ; 8. Viège ; 9. Martigny B I ; 10. Sion 3 ; etc.

Course de relais :

1. Chalais I 39'44" ; 2. Sion I 44'20" ; 3. Fully 44'49"4 ; 4. Chalais IV 46'06"8 ; 5. Sion II 49'24" ; 6. Chalais III ; 7. Glis IV ; 8. Viège ; 9. Chalais III ; 10. Chippis.

Martigny en tête suivi de Viège et Montana

Viège — Martigny 0—1

(0-0, 0-1, 0-0)

Les deux équipes sont au complet lorsque MM. Nanzer et Andréoli sifflent le coup d'envoi. Il y a 1200 spectateurs et le froid est vif.

Immédiatement, l'on s'aperçoit que Viège ne veut pas de surprise et attaque. Mais la nervosité dont font preuve les avants ne permet pas de concrétiser. Une fois, Blackmann descend tout seul, dribble Favre et tire. Le palet n'entre pas dans la cage mais termine sa course sur le nez de Favre. Le jeu est alors arrêté pour permettre au valeureux gardien de se soigner. Beach et Truffer R. sont ensuite pénalisés pour deux minutes.

Au second tiers, même constatation. Viège attaque, Martigny se défend et contre-attaque dangereusement. Beach anime l'équipe et reprend un puck mal dégagé par Blackmann et le glisse à Mudry. Ce dernier ne manque pas pareille aubaine et c'est le but, le seul de la partie.

Le troisième tiers est à l'avantage de Viège qui tente le tout pour le tout. Mais Martigny se défend à merveille et conserve son avantage. Beach a une réaction que sanctionne M. Nanzer par 2 minutes. Cette décision n'est pas acceptée de gaîté de cœur par l'entraîneur martignerain qui proteste avec force gestes. Il se décide enfin à aller sur le banc des pénalités et l'équipe ferme le jeu, ce qui lui permet de conserver la victoire.

Le match nul aurait mieux réfléchi la physionomie du jeu.

Les visiteurs dominèrent largement au cours du premier tiers-temps et bénéficièrent de trois buts par Sartorio, un auto-goal de Blaser et un tir de Glenz. Les Sierrois marquèrent encore par Germanier et Giachino au deuxième tiers-temps, puis Biner réduisit l'écart pour Sion. La dernière reprise vit Germanier marquer une nouvelle fois pour Sierre alors que Schrœter et Romailler comblaient une partie du retard sédunois.

Si Sion avait pu compter sur son gardien habituel, il est certain que la partie aurait été plus équilibrée.

Sion — Sierre 4—6

(0-3, 2-2, 2-1)

C'est samedi soir que ces deux bons vieux rivaux se sont rencontrés sur la patinoire du Parc des sports devant 300 spectateurs accourus malgré le froid intense. Le match fut très correct ; les arbitres étaient MM. Kœnig (Brigue) et Défago (Monthey). Ferrero remplaçait Moren au but de Sion et Bregy manquait chez les Sierrois.

Martigny, champion de groupe ?

Martigny - Lausanne 6-4

Décidément, Martigny, à qui l'on donnait peu de chances au début du championnat, aura tenu à prouver qu'une patinoire artificielle arrange bien les choses en hockey ! C'est un magnifique merci que les joueurs martignerains disent à la population et aux autorités en accumulant les victoires, au point que le titre de champion de groupe est à leur portée !

Contre Lausanne, les hommes de Beach, bien que fatigués par leurs sorties victorieuses contre Montana et Viège, trouvèrent cependant, au deuxième tiers-temps, l'énergie nécessaire à assurer les deux points. Menant par 5 - 2, ils pouvaient se permettre un léger fléchissement qui permit aux Lausannois de remonter finalement à 6 - 4. Toute l'équipe est à féliciter pour cette série de victoires qui, nous l'espérons, se poursuivra contre Gottéron. Ce match, avec celui qui opposera Viège à Lausanne, décidera du titre de champion de groupe ! Il paraît peu vraisemblable que Lausanne parvienne à battre Viège chez lui, mais sait-on jamais ! Dans ce cas, la victoire de Martigny lui assurerait la première place et le droit de jouer les promotions. Quoi qu'il arrive, on peut rendre hommage à l'équipe de Beach et Mudry pour ses excellentes prestations cette saison et la remercier pour les beaux spectacles sportifs qu'elle a offert à son fidèle public.

LA RÉCEPTION DE RAYMOND FELLAY

Raymond Fellay est attendu mardi vers midi à Lausanne, où une délégation de l'Association valaisanne des clubs de ski se rendra pour l'accueillir.

La première réception en terre valaisanne aura lieu dès 15 h. 30 à l'Hôtel du Grand-Saint-Bernard, à Martigny-Ville. Puis notre champion sera encore chaleureusement fêté au Châble avant d'atteindre Verbier vers le soir, où se déroulera l'acte final de son retour, qui s'annonce d'ores et déjà triomphal si tout le monde sait l'applaudir comme il le mérite.

Les Jeux Olympiques d'hiver

Raymond Fellay de Verbier gagne une médaille d'argent et se classe au 4me rang des skieurs mondiaux

Classé deuxième derrière l'exceptionnel autrichien Tony Seiler dans l'épreuve de descente courue vendredi, Raymond Fellay l'excellent skieur de Verbier n'était primitivement pas prévu comme partant dans sa discipline favorite ; en effet, c'est au tout dernier moment — que s'est-il passé exactement ? nous le saurons bien un jour ! — qu'il apprit sa sélection en remplacement de Roland Blaesi, blessé. A l'instar de Renée Colliard, Raymond Fellay a voulu prouver que si son départ était si discuté, son classement serait une réponse éclatante ; il ne pouvait pas prétendre battre Sailer, d'une classe absolument extraordinaire, mais sa deuxième place lui permet d'être très fier, car les conditions de la piste ce jour-là furent particulièrement meurtrières puisque l'on enregistra de très nombreuses chutes.

Nous félicitons bien chaleureusement Raymond Fellay, qui a préparé sa saison olympique avec un soin tout particulier — s'astreignant à la course à pied en été déjà — et nous le remercions pour le grand honneur qu'il fait à sa belle station de Verbier, à son canton et aussi à l'Association valaisanne des clubs de ski, qui peut être fière de voir ainsi la relève assurée.

Venez applaudir Raymond Fellay

L'équipe suisse quittera Cortina d'Ampezzo dimanche soir, en car postal, et couchera à Innsbruck, pour être de retour au pays lundi soir à Zurich.

Mardi, les différents champions, soit trois romands (Madeleine Berthod, Renée Colliard et Raymond Fellay) et une Suissesse alémanique (Frieda Dänzer) seront reçus par leurs amis et la population de leur région.

Raymond Fellay sera tout d'abord acceuilli à Martigny puis à Verbier. Venez nombreux pour l'applaudir afin qu'il sache qu'après toutes les marques de sympathies déjà reçues à Cortina, tout le canton a grandement apprécié son succès.

Un grand espoir : Roger Staub

Le jeune Roger Staub, d'Arosa, qui s'était particulièrement distingué aux championnats suisses l'année dernière, et qui participait pour la première fois — de même que Fellay — à une expédition de l'équipe suisse, a pris une splendide quatrième place ce qui nous permet d'espérer posséder un sûr espoir en lui.

Classement : 1. Tony Sailer, Autriche, 2'52"2 ; 2. R. Fellay, Suisse, 2'57"7 ; 3. A. Molterer, Autriche, 2'56"3 ; 4. R. Staub, Suisse, 2'57"1 ; 14. H. Forrer, Suisse, 3'08" ; Andreas Ruedi, Suisse, a abandonné.

Tony Sailer, un phénomène !

Le terme n'est pas exégéré puisqu'aucun skieur n'a réussi, jusqu'à ce jour, un triplé pareil et surtout avec des avances aussi nettes, que ce soit aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde. Tony Sailer enlève : 3 médailles d'or olympiques (slalom géant, slalom spécial et descente) ainsi que 4 médailles d'or de champion du monde (pour les trois mêmes épreuves et le combiné trois par-dessus le marché). Qui dit mieux ?

Classement du combiné trois : 1. Tony Sailer ; 2. Charles Bozon, France, 12,77 ; 3. Stig Sollander, Suède, 16,92 ; 4. Raymond Fellay, Suisse, 18,39.

Encore une médaille d'or pour la Suisse

Décidément, n'en jetez plus, la coupe est pleine ! Après les deux premières manches du bob à quatre, les deux équipes suisses étaient en tête. Nous pensions bien qu'elles auraient à faire pour s'y maintenir les deux, mais nous espérions secrètement qu'au moins une obtiendrait une médaille. Or Suisse I a réussi le magnifique exploit de décrocher encore une médaille d'or pour notre pays, qui ne fut jamais autant de fois à l'honneur.

Bravo donc à nos « bobers », bravo à tous nos représentants — hormis les joueurs de hockey sur glace — parce qu'ils ont tous lutté avec courage, même s'ils ne furent pas toujours aux premières places.

Classement : 1. Suisse I (Kapus, capitaine, Diener, Angst et Alt) 5'10"44 ; 2. Italie II, 5'12"10 ; 3. Etats-Unis I, 5'12"39 ; 4. Suisse II (Angst M., cap) 5'14"27 ; 5. Italie I ; 6. Allemagne I ; etc.

Soulignons que Suisse II avait établi le meilleur temps de la première manche et que Suisse I a remporté les trois autres manches, faisant preuve d'une belle régularité et terminant avec plus de deux secondes d'avance, ce qui est considérable en bob.

Le bob Suisse I (équipe Kapus, Diener, Alt Angst) après la manche finale, gagne la médaille d'or olympique.

Course de relais 4 x 10 km.

La course de relais 4 x 10 km. a permis aux Russes, qui avaient fait réserver Kusin à cet effet, de prendre leur revanche sur les pays nordiques. Il faut toutefois relever le magnifique exploit du Finlandais Hakulinen, qui a réduit le retard de son équipe de plus de deux minutes en effectuant le dernier relais contre Kusin précisément.

Notre équipe, formée de : Werner Zwingli, Fritz Kocher, Victor Kronig et Marcel Huguenin, a obtenu une belle septième place. Nos fondeurs n'ont donc pas si mal marché et s'ils continuent à s'entraîner de la même manière, ils pourront encore faire mieux lors d'autres compétitions internationales.

Tournoi final :

Canada - Suède 6 - 2
URSS - Etats-Unis 4 - 0
Tchécoslovaquie - Allemagne 9 - 3
Suède - Allemagne 1 - 1
Tchécoslovaquie - Etats-Unis 4 - 9
Canada - URSS 0 - 2

Comme on le sait déjà, c'est l'Italie qui a gagné le tournoi de consolation devant la Pologne, la Suisse et l'Autriche.

L'URSS est championne olympique et reprend le titre mondial

Il y a deux ans à Stockholm, la Russie avait ravi le titre de champion du monde au Canada ; l'année dernière, en Allemagne, le Canada le lui avait repris. Cette fois-ci, l'URSS a conquis d'une manière méritée le titre olympique et le titre mondial et d'Europe.

Classement final : 1. URSS ; 2. Etats-Unis ; 3. Canada ; 4. Suède ; 5. Tchécoslovaquie ; 6. Allemagne ; 7. Italie ; 8. Pologne ; 9. Suisse ; 10. Autriche.

La dernière journée de ces VIIes Jeux olympiques d'hiver a été consacrée au saut spécial, où notre représentant Andreas Däscher a pris une belle sixième place, et à la cérémonie de clôture, grandiose apothéose d'une compétition parfaitement organisée, au bénéfice d'un temps remarquablement beau et à laquelle tous les participants ont donné un relief particulier, car ils savaient bien que de participer aux Jeux olympiques constitue le but suprême de tout athlète au sens général du terme.

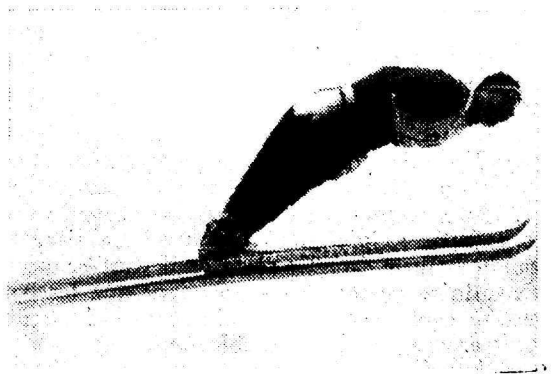

Le Finlandais Antti HYARVINEN premier de saut spécial au-dessus du tremplin

(Suite des sports en page 4)

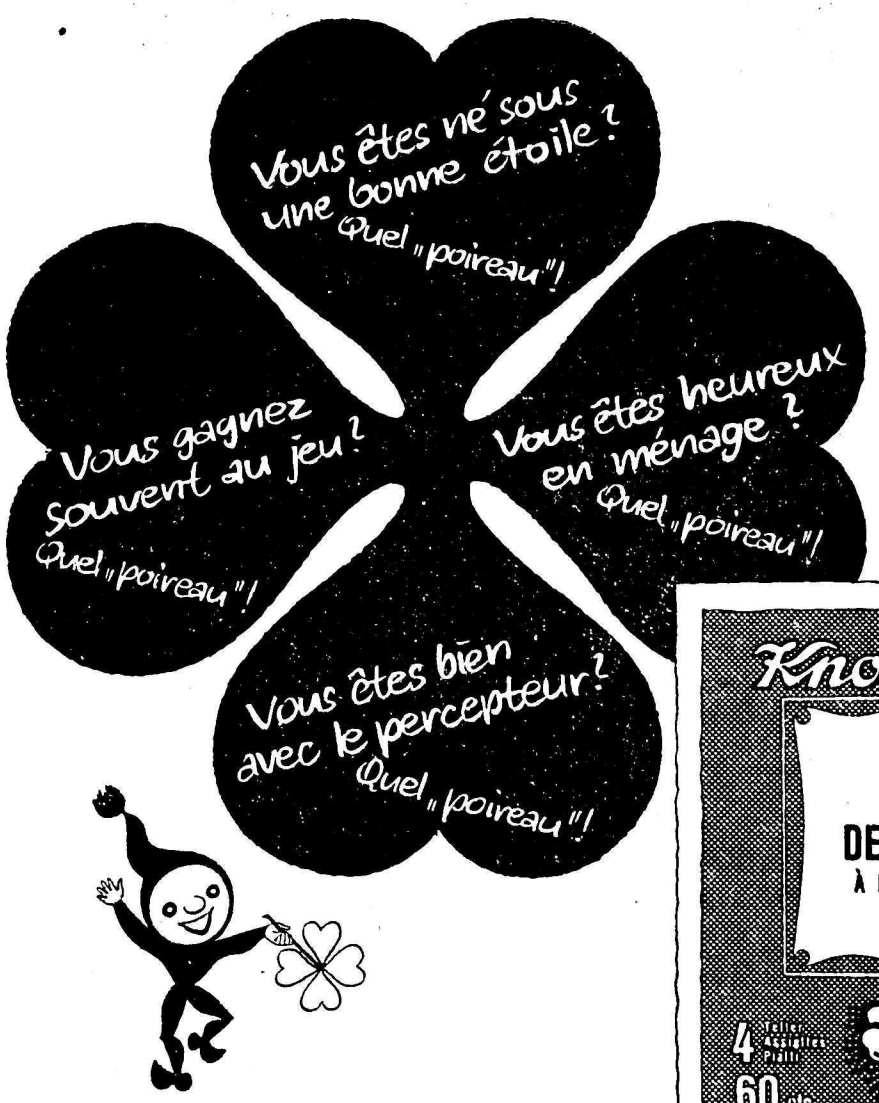

Mais aujourd'hui «avoir du poireau» c'est se régaler de la nouvelle

Crème de poireau Knorr à la Romande

Cette crème de tendre poireau haché vous offre, sans qu'il vous en coûte de la peine, toute la saveur et le goût naturel de l'incomparable soupe aux légumes qui faisait la fierté de nos grand' mères.

Cuisson 10 minutes.

Le meilleur «poireau» c'est Knorr qui vous l'offre.

CARNAVAL

A LOUER

costumes

depuis Fr. 4.—
Vente de tous les articles

GREMAUD, coiffeur
Tél. (026) 6 15 25 (jour et nuit)

HERNIE

« Michell » sans ressort et sans pelote, grâce à son plastron, fait corps avec le corps.
Marque et modèle déposés.
Envois à choix. Indiquer taille et côté.
R. MICHELL, Mercerie 3
LAUSANNE

B. M. W.
1956

Formidable, la nouvelle 250 I
Venez la voir et l'essayer à l'agence.
Garage G. RICHOZ
VIONNAZ
Tél. (025) 3 41 60

A VENDRE
un ancien et bon
COMMERCE DE FRUITS
avec immeubles. Région Valais central. Ecrire sous chiffres :
P. 2221 S., à PUBLICITAS, SION

Grand choix de
COSTUMES
de
CARNAVAL
ACCESSOIRES chez
Mme EBENER, place Centrale
MARTIGNY-VILLE
Tél. 6 13 14

Abonnez-vous au Confédéré

Et le prix de fr. 1.40 n'a pas changé!

Qui apprécie et préfère le café de malt Kneipp connait naturellement les grandes vertus de cette délicieuse boisson. Il sait aussi que le Malt Kneipp est aujourd'hui meilleur et plus aromatique que jamais.

Chaque paquet et chaque tasse de Malt Kneipp constituent un maximum en teneur substantielle. Le nouvel emballage est des mieux conditionné et la mouture est exécutée dans toutes les règles de l'art sans dispersion de la fragrance du café de malt Kneipp.

Café de malt KNEIPP

bonne santé!

POUR LA TAILLE DES ARBRES

l'ÉCHELLE «Mobil»

Pour la TAILLE et la PIOCHE de la vigne : SECATEURS et CROCS EN TOUS GENRES

Pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers : **Produits antiparasitaires : MAAG & GEIGY**

Pompes à pression et à moteur SENIOR, FORTUNA, BIMOTO

DELALOYE & JOLIAT — SION

Société Immobilière „LE MARTINET" S. A.
Martigny-Bourg

NOUVEAUX PRIX DES LOYERS

	Bâtiment I	Bâtiment II
1 pièce	Fr. 70.—	—.—
2 pièces	Fr. 100.—	105.—
3 pièces	Fr. 120.—	115.—
4 pièces	Fr. 150.—	140.—

Chauffage en plus
TOUT CONFORT : service de concierge, dévaloir, cuisinière électrique, frigo, suivant les appartements.
S'adresser à Gérance RICHARD VON ARX, LE MARTINET MARTIGNY-BOURG — Tél. 6 13 09

LIQUIDATION
partielle
UNE CHANCE QUE VOUS N'AUREZ PLUS JAMAIS !
autorisée du 15. I. au 15. IV. 56
Bortis & Cie SION
Av. Gare

Qui rapportera le chat ?
Qui prendra les chiots ?

Si le chat s'est perdu ou si l'on cherche à qui donner de jeunes chiens, il n'est pas besoin de se mettre en quatre.

Il suffit de faire une annonce

PUBLICITAS

s'en chargera

70

LA DOUBLE Enigme DE SINGAPORE

Roman d'aventures de EDMOND ROMAZIÈRES

Ayant constaté qu'il n'y avait personne, Crapotte se mit en devoir de rechercher si, sur les côtés, il rencontrerait des abris, des cachettes.

Oui... Des ouvertures latérales, comme des galeries. A se croire dans des catacombes.

La sueur coulait sur son visage.

Il se rendit compte qu'à l'endroit où pendait la lampe, le couloir tournait presque à angle droit. D'un abri à l'autre, il procédait par bond, en se retournant fréquemment.

Lorsqu'il parvint au bout de la galerie, il en vit une autre, plus courte, qui aboutissait à une sorte d'évasement éclairé.

En se coulant, il parvint à un renfoncement noir, compliqué, dans lequel les gens qui passeraient avec des lumières ne pourraient même pas le découvrir.

Il s'y terra. Des voix lui parvinrent. Il découvrit alors que le renfoncement dans lequel il se dissimulait continuait, sur cinq mètres, parallèlement à la galerie principale, et débouchait sur elle par une seconde ouverture, à peine assez haute pour permettre de passer à genoux.

Suis-je donc dans une ancienne carrière ? se demanda Vincent.

Il avança jusqu'à cette ouverture. De là, il vit le Chinois qu'il avait filé, et ceux qui l'avaient rejoint. Ils étaient assis dans une assez grande pièce. Entre eux, il y avait une table. Crapotte distingua des papiers et une liasse de billets de banque que, par la grandeur et la teinte, il prit pour des banknotes de cent dollars.

Celui qu'il avait vu sortir de la maison Kingcharles parlait avec animation. Le ton était net, coupant, ordonnait. De temps à autre, un des acolytes risquait une observation.

« Je serais admirablement bien ici pour espionner, dit Crapotte, n'était une odeur puante. Elle me gâte tout mon plaisir.

Il tint bon, mais réprima plusieurs nausées.

Cette infection n'arrivait-elle pas jusqu'aux quatre complices ? Ne les incommodait-elle pas ? Il est vrai que, en ce qui concerne l'odorat, les Célestes sont moins difficiles que nous.

Il y eut partage. Le chef ne gardait rien pour lui.

Puis ils examinèrent les papiers.

« Par malheur, ils sont en chinois. Je n'y comprendrait rien », se disait le détective avec dépit.

L'un des hommes prit des notes, sous la dictée du chef.

Crapotte eut risqué sa vie pour les avoir.

Il se rapprocha de l'ouverture jusqu'à laisser dépasser une partie de son visage. Il cherchait à s'éloigner de l'odeur nauséabonde qui le poursuivait.

Le chef tira plusieurs papiers de sa poche. Il sembla donner des noms que l'autre inscrivait.

En somme, la filature de Crapotte et les périls qu'il pouvait courir ne lui rapportaient rien, sauf un contentement moral. Il avait vu quatre complices à visage découvert, mais s'agissait-il seulement des sinistres entreprises des communistes chinois ? Celui qui paraissait diriger la bande jouissait à Singapore, sous l'égide anglaise, d'une situation trop enviable pour se risquer aux utopies politiques.

L'idée vint encore à Crapotte que ce pouvait être simplement un détective habile, qui, pour suivre la piste, prenait un rôle actif, avec l'assentiment des autorités britanniques.

« Alors, tout le monde m'aurait joué, pensa-t-il, rageur. Même le directeur de la police !... »

A présent, pourquoi restait-il ? Que pouvait-il apprendre ? L'odeur qui le poursuivait dans son abri aurait dû le renvoyer en arrière. Seule la ténacité du chercheur le clouait là...

La double énigme de Singapore 71

Enfin, les quatre hommes se levèrent. Vincent se blottit entre les deux ouvertures. La lumière s'éloigna. Il se trouva dans les ténèbres absolues.

Alors, il revint à la galerie.

« Heureusement, je connais le chemin... car je n'ose pas flamber une allumette...

Il s'avança jusqu'à un abri voisin de l'escalier. Tendant l'oreille, il perçut le bruit de la porte qu'on refermait.

« Sont-ils partis ? se demanda-t-il. Ne perdons pas notre prudence. »

Il remonta à tâtons. Ses pieds nus le faisaient souffrir.

La seconde lampe était enlevée.

« Qu'ils s'en aillent tous ! J'ai encore beaucoup de choses à faire ici. »

Il se glissa dans le couloir de la maison. Sous la porte de gauche, il aperçut une raie de lumière.

« Damnation ! Je ne suis pas seul. »

Il écouta. Rien ne bougeait. Il risqua un œil à la serrure et vit le dos d'un homme assis, penché devant une table.

« Le chef... Il travaille. Si au moins il faisait sa correspondance en anglais. »

Il battit en retraite. Rien à faire jusqu'au départ de cet intrus.

« A moins que... Le terrasser, le faire parler, par tous les moyens..., même chinois... »

Il abandonna vite cette idée.

« Tu es fou, mon pauvre Crapotte ! La température d'étuve fait bouillonner ta tête».

Il renifla.

« Cette puanteur a imprégné mes vêtements qui déjà ne fleuraient pas le patchouli.

Pour mieux se cacher, il redescendit et s'abrita dans le premier renfoncement. De là, il entendrait bien l'intrus partir.

Il y était depuis quelques minutes, lorsqu'il se retint de crier. Quelque chose l'avait frôlé, descendant de la muraille, et avait passé sur son pied nu.

« Seigneur ! pitié ! Voici les rats ! Et je ne puis pas allumer ma lanterne de poche... »

Une indicible horreur l'anéantit une minute. Les rats, il les entendait maintenant. Ils n'avaient plus besoin de le frôler pour qu'il connût leur présence et leur nombre.

Ils étaient quatre...

A quels festins couraient-ils ? Au bout de ces couloirs creusés dans le sol, après l'espèce de chambre où les complices s'étaient réunis, qu'y avait-il ?

Il brûlait d'entendre le dernier bandit refermer la porte et d'aller, par là-bas, en exploration. Ces souterrains n'avaient pas été établis pour servir de simples caves à une petite maison chinoise, qui n'en avait nul besoin. N'aboutissaient-ils pas à une sortie, qu'il serait utile de connaître pour l'heure où la police de Singapore viendrait enfin prendre au nid tous ces charognards ?

Il dut attendre longtemps.

« Comment rentrerai-je en ville ? » se demandait-il.

Il remuait sans cesse, par crainte des bêtes immondes qui pouvaient ramper contre lui.

Enfin, la porte extérieure fut refermée. Il remonta, colla son oreille et son œil à la porte de la chambre où travaillait le chef.

Il n'y avait plus personne.

« Ouf !... Me voilà maître de la bicoque. M'est avis que je ne vais pas y perdre mon temps. »

Il alluma une des lampes. Indécis, il avait la main sur la poignée de la porte, et n'entrait pas dans le bureau. Le souterrain le tentait davantage.

Il y redescendit.

Il avançait toujours avec précaution, le pistolet automatique à la main.

Il arriva ainsi au renfoncement à deux issues qui l'avaient abrité pendant le colloque des complices.

Il regardait devant lui, vers l'élargissement qui formait salle, et où les malfaiteurs se croyaient à l'abri.

« Tout à l'heure, nous dépouillerons quelques pièces écrites par les communistes chinois », pensait-il.

Devant lui, il y eut une fuite.

Quatre rats venaient de surgir de son ancienne cachette.

« Quatre. Le compte est bon. Ce sont ceux qui sont passés près de moi. Ils retournent à leur trou. Décidément, ils n'aiment pas la lumière. »

La puanteur lui fermait la gorge.

Billard

Encore de bonnes nouvelles pour le Valais

Nous avons eu l'occasion de signaler dans notre journal la parfaite réussite du championnat suisse (libre, 4e catégorie) organisé pour la première fois en Valais, à Sion, ainsi que le brillant résultat (2e du championnat suisse cadre, 2e catégorie) obtenu par M. Marcel Hoolans, du CSAB. Une nouvelle et grande satisfaction nous vient aujourd'hui de Neuchâtel où se sont disputées, samedi et dimanche, les éliminatoires du championnat suisse à la partie libre, 3e catégorie. Le Valais était représenté pour la première fois dans une telle compétition par deux joueurs du CSAB, Edouard Olivier, de Sion et Armand Keller, de Martigny. Les candidats romands à la grande finale suisse qui se jouera samedi et dimanche prochains à Zurich étaient répartis en deux groupes. M. Olivier nous fit la grande joie de sortir vainqueur de son groupe, ayant remporté trois victoires sur quatre, réalisant lors de ces matches une moyenne particulière de 11,11 et une moyenne générale de 9,49. Il fut donc qualifié pour la poule à quatre devant désigner les trois finalistes pour Zurich. M. Keller, pour sa part, remporta deux victoires, battant notamment le grand favori, Carvalho, de Lausanne, qui se paya le luxe de la plus forte moyenne particulière du tournoi avec 23,07. Mais M. Keller se trouvait à égalité avec Carvalho et fut malheureusement éliminé, ayant une moyenne plus faible.

Dans la poule à quatre, M. Olivier battit Arn, de La Chaux-de-Fonds et fut qualifié avec Carvalho, de Lausanne et Simonin de Genève. C'est un magnifique résultat qui fait honneur au CSAB et au Valais. Nous aurons donc, pour la première fois, un Valaisan à la finale du championnat suisse. Nos félicitations à M. Olivier pour sa magnifique performance et nos vœux pour Zurich. M. Keller a également droit à nos félicitations pour ses beaux résultats. Battu par la moyenne, il aura certainement à cœur de prendre sa revanche une autre année.

A titre d'orientation — et pour montrer combien les places étaient « chères » à ces éliminatoires — signalons que les plus fortes séries ont été de 167 (Arn), 136 (Simonin) et 127 (Carvalho). Ce dernier joueur a réalisé contre Olivier la meilleur moyenne particulière avec 23,07, terminant ses 300 points en... 13 reprises !

Bravo encore à nos représentants et bonne chance à M. Olivier pour samedi et dimanche à la grande finale suisse.

Trophée de la Brentaz

Le ski-club « La Brentaz » est heureux de pouvoir annoncer à tous les fervents du ski, qu'il organise à Vercorin, le dimanche 19 février 1956, son 1er Trophée de la Brentaz.

Tous les coureurs membres de la FSS, dames et messieurs, sont cordialement invités à participer à ce concours, qui comprend une course de descente, sur la nouvelle piste du Crêt du Midi, et un slalom qui se disputera en deux manches.

Le vainqueur du combiné alpin, messieurs, toutes catégories, recevra le magnifique trophée Niederhauser-Masserey, qui à lui seul doit stimuler les coureurs. Nous sommes certains que beaucoup de coureurs voudront le gagner. La lutte sera aussi très grande pour l'attribution des autres challenges mis en compétition, soit le challenge Devanthéry-Siggen offert au vainqueur de la descente, toutes catégories, le challenge de la société de dévelopement de Vercorin, offert au vainqueur du slalom, toutes catégories, les deux challenges du ski-club « La Brentaz » offerts aux vainqueurs du combiné alpin Juniors et du combiné alpin Seniors et Elite et enfin la Coupe de la Brentaz offerte à la gagnante du combiné alpin dames. Les curieux pourront déjà se faire une idée de la valeur de ces challenges, puisqu'ils sont exposé dans la vitrine de la maison Rauch-Sport à Sierre. Tous les concurrents recevront un prix.

Les inscriptions doivent parvenir jusqu'au jeudi 16 février 1956, à 18 heures, à M. Adolphe Zuber à Vercorin ou directement au tél. 5 12 79, café des Mayens à Vercorin.

PROGRAMME

Samedi 18 février :

20 00 Distribution des dossards pour la course de descente.

Dimanche 19 février :

06 30 Messe pour les coureurs.
08 30 Départ pour le Crêt du Midi.
11 15 1er départ de la course de descente.
14 00 1er départ slalom.
16 30 Distribution des prix.

BANQUE CANTONALE DU VALAIS

La Banque Cantonale du Valais

vous offre pour vos dépôts sécurité et discrétion.

L'argent que vous lui confiez travaille dans le canton et pour le canton.

CHRONIQUE DE MARTIGNY

Une réussite :

La soirée du Chœur de Dames

Samedi soir, la société locale du Chœur de dames organisait sa traditionnelle soirée annuelle à la grande salle du Casino Etoile, fleurie pour la circonstance. Comme chaque année, une foule d'admiratrices — et d'admirateurs — était venue applaudir les productions variées qui composent le programme de cette manifestation.

Il semble que le Chœur de dames ait adopté une excellente formule cette année en demandant au Chœur d'hommes et à l'Harmonie de prêter leur concours pour l'exécution de certaines œuvres.

Quelques mélodies agréables et légères ouvrent brillamment la soirée. Sous la direction de M. Moreillon, professeur de musique, le Chœur évolue avec une aisance qui témoigne de la préparation minutieuse qui a précédé cette soirée.

Entre deux chants, la dynamique présidente de la société, Mlle F. Gard, s'avance pour saluer l'auditoire, les personnalités présentes et souhaiter à chacun une cordiale bienvenue. Pour cette société, chanter est agréable mais le faire pour réjouir un auditoire fidèle procure un plaisir double.

Cette année, une excellente tradition est reprise : présenter un chœur mixte sur scène, ceci grâce au Chœur d'hommes. De plus, l'Harmonie a également accepté d'accompagner les chants dans les chœurs mixtes. L'initiative de cette décision revient à M. Moreillon, directeur, toujours soucieux de varier le programme.

Au nombre des productions les plus goûtées de cette soirée, il faut relever les deux interprétations en solo de Mme Moulin. Chacun a déjà eu à maintes reprises l'occasion et le très grand plaisir d'entendre sa voix pure et limpide à la perfection.

Mme Moulin était accompagnée au piano par l'excellente Mme Moreillon.

Ballade à Marie, œuvre aux accents intenses, fut rendue avec cœur par ces dames. *Aimer, boire et chanter*, harmonisé par M. Moreillon, plut au public qui bissa cette pièce.

Chacun attendait avec impatience les productions du « grand ensemble » qui ne comprenait pas moins de 150 interprètes. Une preuve de plus que la musique vit et prospère à Martigny. Il convient de relever le bel équilibre qui unissait le Chœur mixte et l'Harmonie, ceci malgré la déplorable acoustique, non pour l'auditoire, mais pour les interprètes qui, sur scène, ont de la peine « à s'entendre ».

Puissant fut tout particulièrement le célèbre *Chœur des Hébreux* de l'opéra *Nabucco* de Verdi.

Après l'entracte, une charmante comédie était inscrite au programme : *Tante Octavie*, pièce en un acte de P. Bonhomme et F. Brentano, gentille et fraîche comédie qui permit au public d'applaudir une fois de plus les talents de nos acteurs amateurs qui se sont fort bien défendus.

Une charmante réception réunissait, après la partie musicale et théâtrale, de nombreuses personnalités et invités au Foyer du Casino.

Malgré la nouvele formule qu'avait désiré innover Mlle Gard, présidente, on « n'échappaz pas à d'exquis » discours. Mlle Gard se fit un plaisir de saluer au nombre des invités MM. D. Puippe, H. Chappaz, E. Morand et P. Closuit, conseillers. Au nom de la Municipalité, M. Chappaz nous dit sa satisfaction d'une manière spirituelle. Pleines d'humour, les paroles de M. Exquis font mouche et « sapent » en plein dans le mille : le cœur de ces dames...

M. Puippe nous annonce une bonne nouvelle qui réjouira tous les mélomanes de la Ville Lumière : la décision prise par la Municipalité de faire l'achat d'un piano à queue. Ainsi les intérêts intellectuels de Martigny seront sauvegardés...

M. Puippe relève le magnifique résultat obtenu grâce à la collaboration des diverses sociétés musicales de Martigny : heureuse innovation tant pour la musique elle-même que pour les auditeurs. Comme il convient, après cette belle réussite, Mlle Gard, M. Moreillon, Mme Moulin, les acteurs et tous les membres sont remerciés pour les efforts accomplis en vue de cette manifestation.

Pour clore cette sympathique réception, toute l'assemblée se lève et entonne avec enthousiasme : *Quel est ce pays merveilleux...* lg.

Soirée familière de l'« Octoduria »

Samedi soir, tous les membres actifs et honoraires, ainsi que les adeptes de la gym Dames, étaient cordialement invités, à l'Hôtel Kluser, pour le traditionnel souper annuel et une agréable soirée récréative. De nombreux membres avaient répondu à cette invitation, et une fois de plus, l'adage « plus on est de fous plus on rigole » ne mentit point...

Ce furent des moments très sympathiques qui eurent pour cadre une atmosphère de franche camaraderie, caractérisant bien l'esprit de l'« Octoduria ».

Au cours de la sauterie qui suivit la copieuse choucroute — n'est-ce pas Arthur ? — diverses production, chansons et même une revue satirique à souhait, amusèrent tout l'auditoire.

Un participant.

Sirop des Vosges Cazé contre les toux rebelles

Accueillez-les avec le sourire

En fin de semaine, les mimosas de la « Chaîne du Bonheur ». Accueillez-les avec le sourire.

* * *

Pour soulager... une mère surmenée, la Croix-Rouge demande un youpala. Qui fera ce geste ? S'annoncer à la Croix-Rouge suisse, section de Martigny.

Communiqué

Mercredi 8 février 1956, à 10 heures, à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Martigny, séance publique d'information de l'O.E.C.E. (Organisation européenne de coopération économique).

Sous la présidence de M. le conseiller d'Etat Lampert, des experts étrangers feront des exposés sur la production, la commercialisation et la consommation des pommes de table dans leur pays.

Martigny vote

Les électeurs de Martigny sont informés que les partis en compétition pour les élections de 1956 ont ouvert leurs permanences au café de l'Hôtel de Ville à partir du 6 février. Les bulletins de vote sont à leur disposition.

Ouverture du scrutin : mercredi 8 février, à 17 h.

Le Village de l'Enfant

Le 14 janvier 1956 a été fondée à Lausanne l'Association « Le Village de l'Enfant », dont le but est la création en Suisse romande d'une communauté d'enfants de caractère international.

Le futur village sera construit en Suisse romande, par étapes et au fur et à mesure des possibilités. Il recevra des enfants des deux sexes sans distinction d'origine, de nationalité et de religion.

Renseignements et adhésions au siège :

Association « Le Village de l'Enfant » :
Jacques Vuilleumier, président,
Chemin du Ravin 83, LAUSANNE.

HELVETIA INCENDIE SAINT GALL

Cyrille PRALONG, SION

A chaque neuvième Suisse son véhicule à moteur

Comme nous l'avons déjà annoncé au moment de la parution du relevé que vient de publier le Bureau fédéral de statistique sur l'effectif des véhicules à moteur au 30 septembre dernier, il y avait à cette date, en Suisse, 544.000 véhicules à moteur, ce qui marque une avance de 60.000 unités sur la date correspondante de 1954. En densité, cela représente donc, en moyenne du pays, un véhicule à moteur pour neuf habitants, contre un pour dix un an auparavant. Ainsi, en l'espace de six ans, le degré de motorisation a doublé. Chaque dix-huitième habitant, en Suisse, possède une automobile, tandis que l'on compte une motocyclette, un scooter ou une bicyclette à moteur pour 23 personnes. C'est dans le canton de Genève où l'on trouve un véhicule pour 4 à 5 habitants, que la motorisation est de loin la plus poussée. Dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, avec 7 habitants pour un véhicule, et ceux de Zurich, Vaud, Tessin et Neuchâtel avec 8 habiatnts pour un véhicule, la densité dépasse également la moyenne.

Les diverses catégories de voitures automobiles, limousines commerciales incluses, totalisent 1,22 million de places assises, tandis que la capacité de charge globale des camions atteint près de 87.000 tonnes. Quant à l'évolution de notre parc de voitures, elle varie passablement d'une catégorie à l'autre. Tandis que les voitures de plus de 15 CV n'ont progressé que de 4 % au regard de l'année dernière, dans les autres groupes spécifiques l'avance est de 9 % pour la catégorie de 10,5 à 15,4 CV, de 13 % pour les moins de 5.5 CV et de 18 % pour les voitures de 5.5 à 10.4 CV. Le nombre des camions moyens a baissé de 2 % alors que les effectifs de camions légers et lourds ont augmenté respectivement de 7 et 11 %.

En ce qui concerne la provenance des voitures automobiles en circulation dans notre pays, on constate que 37 % ont été fabriquées en Allemagne, 19 % aux Etats-Unis, 16 % en Angleterre, autant en France et un peu plus de 11 % en Italie. Ces véhicules se répartissent sur quelque 150 marques, dont les trois plus importantes forment près des deux cinquièmes de l'effectif.

Enfin le classement d'après les années de construction indique que le nombre des véhicules d'avant-guerre en circulation s'est réduit de près d'un cinquième depuis la fin septembre 1954. Il se trouvait néanmoins encore sur nos routes quelque 24.000 voitures automobiles, 12.000 autres véhicules automobiles et 7000 motocyclettes datant de 1939 et d'une année antérieure.

L'ÉCHALAS TYP-TOP
dure et lie
rapidement, gratuitement, perpétuellement

CARNAVAL DE MONTHEY
11, 12, 13, 14 février

CARNAVAL MARTIGNY
12 et 14 février
plus grandiose que jamais

Projets d'horaires

La Commission ferroviaire et du trafic s'est réunie à Sion, présidée par M. l'ingénieur Ducrey, en présence de M. Sauvageat, chef d'exploitation du Ier arrondissement des C.F.F., et de délégués de tous les chemins de fer privés du canton, afin d'étudier les projets d'horaires pour la période du 3 juin 1956 au 1er juin 1957. M. le conseiller d'Etat Anthamatten n'a malheureusement pu assister à la séance pour cause de maladie. La commission lui adresse ses meilleurs vœux de prompte guérison.

Malgré les améliorations constantes des horaires, la commission avait à se prononcer sur un nombre considérable de propositions de changements parvenues au Département des travaux publics. Un spécialiste des communications a dit récemment que l'ère des chemins de fer venait de commencer. Cette idée audacieuse n'est pas sans fondement, car le trafic ferroviaire est susceptible de prendre encore un essor considérable. Mais cela dépend d'un grand nombre de facteurs : par exemple la limitation raisonnable du nombre des arrêts des trains directs, afin de ne pas neutraliser les gains de temps obtenus par l'amélioration de l'équipement technique. Les exigences du trafic international, les intérêts souvent divergents des régions desservies et le postulat de la rentabilité doivent être pris en considération lors de l'examen des propositions de changements. Presque toujours, la solution est un compromis qui ne satisfait entièrement personne.

M. Maurice Ducrey, qui a présidé la Commission ferroviaire et du trafic pendant quatorze ans, s'est définitivement démis de ses fonctions. La commission et la Chambre de commerce lui expriment toute leur reconnaissance pour les éminents services qu'il a rendus à cet organisme.

Que faites-vous de la logique ?

M. X... s'attend de la part d'autrui à une attitude absolument correcte dans la circulation routière ; il exprime ses pensées, le plus souvent vigoureusement, chaque fois qu'il a une faute à reprocher à son prochain.

Bien entendu, M. X..., en revanche, se pardonne personnellement toutes les fautes, même graves, qu'il lui arrive de commettre : « Après tout, cela peut arriver... » pense-t-il dans son for intérieur. Que fait-il donc de la logique ?

C'était un remède ...pour les vaches !

Un vieux paysan de la vallée du Danube, en Basse-Autriche, a payé de sa vie une déduction trop simpliste. Sa vache ayant été radicalement guérie d'une affection intestinale par une potion à l'arsenic, prescrite par le vétérinaire, crut pouvoir user du remède pour se défaire d'une forte bronchite.

L'effet fut foudroyant. Le malheureux, Aloys Kaindlsdorfer, âgé de 65 ans, avait absorbé une dose d'arsenic susceptible de faire passer de vie à trépas une douzaine de personnes...

Danger de gel !!

Savez-vous que vous pouvez assurer votre immeuble contre les dommages causés par le gel auprès de la

Mobilière Suisse ?

Agence générale pour le Valais :
W. WYDENKELLER, SION - Tél. (027) 2 26 85

Achetez la prochaine fois le nouveau VIM... Grâce à sa qualité insurpassable, vous ne voudrez plus rien d'autre !

†

Monsieur Hermann JACQUIER, Mademoiselle Marie BORGEAT ainsi que les familles NICKEL, BORGEAT, DECAILLET, JACQUIER, GAY-BALMAZ, COQUOZ, REVAZ, à Vernayaz, Salvan, Martigny, Saint-Maurice et Dorénaz,

ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Justine JACQUIER

née BORGEAT

que Dieu a rappelée à Lui dans sa 85e année, munie des Saints Sacrements.

L'ensevelissement aura lieu à Vernayaz le mercredi 8 février, à 10 h. 30.

P. P. E.

CINÉMA CORSO

CE SOIR LUNDI : **Relâche**

Dès DEMAIN

Une opérette fastueuse et dynamique

LE BARON TZIGANE

avec **Georges GUETARY**

AU fil DE LA SEMAINE

Le chemin blanc...

...que vous invitent à suivre les cygnes de l'INNOVATION vous réserve une agréable surprise : le BLANC 1956 est de toutes les couleurs ! Draps roses, bleus, fleuris ou rayés aux teintes vives, linges éponge unis ou rayés arc-en-ciel, linges de cuisine aux impressions joyeuses, nappes, nappages amusants de toutes les nuances, voilà l'harmonie nouvelle de couleurs que vous propose cette année notre traditionnelle **VENTE DE BLANC.**

Bien entendu, cette fantaisie n'exclue pas la qualité qui, elle, est toujours de rigueur à l'INNOVATION.

Enfin un véritable mixer... au plus juste prix

Pour vous « VOLTA » coupe, broie, émince les légumes, hache les restes de viande, mélange les boissons frappées, fait la mayonnaise. Il n'y a pas de jour sans que « VOLTA » ne rende de précieux services.

Ce mixer est de fabrication suisse, moteur donc de qualité, 220 volts, 350 watts, réglage sur 2 vitesses : 9000 et 14.000 tours. Récipient en verre résistant à la chaleur...

...et tout cela à un prix INNO : **Fr. 89.—.**

La sensation de la semaine :

La petite machine à laver électrique « L'AIDE MENAGERE »

robuste, pratique, peu encombrante, au prix extraordinaire de **Fr. 198.—**

Aucune installation spéciale, la machine se branche à une simple prise. Machine idéale pour la petite lessive hebdomadaire et pour le petit linge de bébé.

Sur demande, larges facilités de paiement.

« L'AIDE MENAGERE » est exposée à notre département des arts ménagers.

L'occasion de la semaine :

12 SAVONS DE TOILETTE 80 g., finement parfumés (chypre, lavande ou rose) et d'une qualité onctueuse, au prix avantageux de **Fr. 3.50** les 12 pièces.

La nouveauté de la semaine :

Venant tout droit d'Amérique !

PARAPLUIE DAME, forme nouvelle style pagode, en soie artificielle, dessins carreaux différents coloris.

En vente au rayon de parapluies de l'INNOVATION, au prix de **Fr. 19.50**

Vous vous photographierez vous-même...

...avec le nouvel appareil **PHOTOMIREX.** Grâce à cette ingénieuse invention française installée dans nos magasins et qui permet de se photographier soi-même, sans aucune présence étrangère, vous pouvez choisir votre attitude favorite et être votre « opérateur », sans aucune difficulté : le miroir fonctionne comme objectif.

En 15 minutes **PHOTOMIREX** vous livrera 4 photos-passeport, dont la qualité et la finesse du grain supportent tous les grandissements, et cela au prix de **Fr. 2.—** seulement.

Souffrez-vous de rhumatismes ?

Adoptez les sous-vêtements en « **fibre de santé** » aux propriétés remarquables. Les vertus de ces sous-vêtements pour dames et pour messieurs se résument comme suit :

— action thérapeutique de la peau de chat ;
— guérissent et calment les rhumatismes ;
— absorbent la transpiration ;
— dégagent une chaleur agréable.

Ils sont ,en outre, d'une **solidité remarquable ;** lavés d'innombrables fois, ils ne se feutrent pas et ne perdent ni leur souplesse ni leur élasticité. Facile à laver, ils **sèchent rapidement** et ne requièrent pas de repassage.

Les sous-vêtements « MOVIL » sont en vente à nos rayons de bonneterie dames et messieurs.

La manifestation de la semaine :

● Notre **EXPOSITION D'OUVRAGES à broder** continue. Nous rappelons à notre aimable clientèle qu'une **brodeuse** se tient à leur disposition chaque jour **de 14 à 16 heures,** pour échantillonner **gratuitement** les ouvrages.

Sur table spéciale, à l'entrée :

MASQUES, LOUPS, COIFFURES et autres ARTICLES DE CARNAVAL.

(Communiqué INNOVATION)

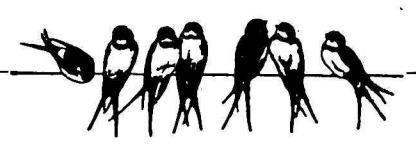

PENSEZ

AUX PETITS OISEAUX !

LA BIÈRE ET SES SECRETS

L'ART DE SERVIR LA BIÈRE

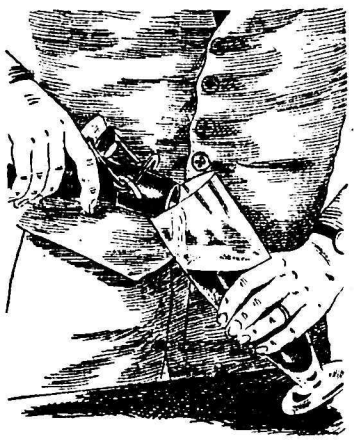

MAIS oui : c'est aussi un art, qu'il faut apprendre et comprendre. Et ce qu'il faut savoir, c'est qu'un bon service de la bière dépend d'abord de sa température.

LA température idéale, au moment du service, est entre 9 et 11° C.

Quand la bière est trop chaude, elle monte dans le verre. La mousse déborde, puis s'effondre, et l'acide carbonique s'échappe. La bière perd de sa vigueur, elle n'a plus de «nerf» et elle devient «plate».

EN revanche, quand la bière est trop froide - à moins de 7° C. - l'acide carbonique s'y trouve paralysé. La mousse ne peut pas se former et la bière reste piètrement nue.

LA bière doit être servie de manière à former une belle couronne de mousse compacte. Mais il serait tout aussi faux de la faire rejaillir comme une cascade - la mousse qu'on obtiendrait ainsi n'aurait également aucune consistance et la perte d'acide carbonique serait inévitable - que de la faire glisser timidement le long du verre.

LA bière doit être servie avec attention et sollicitude.

La bière est bonne

Carnaval de Martigny

12 et 14 février

Les festivités du Carnaval de Martigny, le plus grand de Suisse romande, se préparent fiévreusement. Toutes les commissions ad hoc du Grand Martigny œuvrent jour et nuit afin que Sa Majesté le Prince Carnavalesque XVI soit accueillie et fêtée par des réjouissances monstres et par deux cortèges plus formidables que jamais. Plus de 40 chars, groupes et corps de musique déambuleront dans les rues de la vieille Octodure les 12 et 14 février. Martigny est prêt à accueillir avec joie la grande foule de toute la Suisse romande.

Voici un extrait du programme général :

Dès lundi 6 février :

Début des mascarades à Martigny-Ville et Martigny-Bourg. Ambiance carnavalesque dans tous les cafés.

Mercredi 8 février :

A 20 h. 30 : Entrée solennelle de S. M. le Prince Carnaval XVI dans sa bonne ville de Martigny. Départ de la gare à 20 h. 30. Tour de la Ville et Martigny-Bourg avec la « Foudroyante ». Bataille de confetti à Martigny-Bourg.

Jeudi 9 février :

Ambiance carnavalesque dans tous les cafés de la Ville et du Bourg.

Martigny-Ville, au Casino Etoile : Premier Grand BAL OFFICIEL DU PRINCE (Grand bal nègre avec concours). — Entrée : Fr. 2,50. Deux orchestres : Grande salle : le dynamique « Swiss Melody ». Au Foyer : les « Hawaïan Ramblers ».

Vendredi 10 février :

Dès 20 h. 30 : **GRAND CARNAVAL SUR GLACE** à la patinoire artificielle de Martigny-Ville. Concours costumé pour enfants avec prix. En attraction, **deux humoristes sur glace,** de retour de Cortina. Grand match de hockey entre les DYNAMITERS du Carnaval et le HOCKEY-CLUB de Martigny. (Bénéfice intégral au profit de la Colonie de vacances.) Après !... Ambiance carnavalesque dans tous les établissements.

Samedi 11 février :

A 15 h., au **Casino Etoile : THE D'ENFANTS** et concours costumé avec prix. Entrée : Fr. 1.— ; enfants Fr. 0.50. Orchestre : « Hawaïan Ramblers ». Dès 20 h. 30, au **Casino Etoile : DEUXIEME GRAND BAL MASQUE OFFICIEL.** Entrée : Fr. 3.—. Deux orchestres. Grande salle : le formidable ensemble DED GERVAL (8 musiciens). Au Foyer : les « Hawaïan Ramblers ». Soirées dansantes au **Bambi** et au **Mikado.**

Dimanche 12 février :

A 11 h. 30, place Centrale, Martigny-Ville : AUBADE par la **Fanfare du Jorat.** Proclamation officielle du Prince Carnaval XVI.

A 14 h. 30 : **PREMIER GRAND CORTEGE DE CARNAVAL.** Parcours : Place de la Gare, avenue de la Gare, place Centrale, place du Midi, route du Simplon, avenue des Acacias, avenue de la Gare, place Centrale.

BATAILLE DE CONFETTI.

Dès 16 h. 30, **THES DANSANTS** au **Casino Etoile,** chez **Kluser,** au **Bambi** et au **Mikado.** Dès 20 h. 30, **GRANDS BALS MASQUES OFFICIELS** de l'Harmonie Municipale, au **Casino Etoile** et chez **Kluser. CONCOURS OFFICIELS** au **Casino,** doté de prix. **BALS MASQUES** au **Bambi** et au **Mikado.** Ambiance carnavalesque dans tous les cafés de la Ville et du Bourg.

Lundi 13 février :

La fête continue dans tous les établissements de la Ville et du Bourg. Soirée champêtre au Casino.

Mardi gras 14 février :

A 14 h. 30, **DEUXIEME GRAND CORTEGE DE CARNAVAL.** Départ de Martigny-Gare, place Centrale, arrêt devant l'Hôpital du District. **Martigny-Bourg : Grande bataille de confetti.** Productions. Dès 15 h. 30, **THE DANSANTS** au Casino, Bambi et Mikado.

Dès 20 h. 30, **DERNIERS GRANDS BALS MASQUES OFFICIELS** au **Casino Etoile** et chez **Kluser.** Bals masqués au **Bambi** et au **Mikado.**

Mercredi 15 février :

A 20 h. 30 : Enterrement de la « Poutratze » à Martigny-Bourg. Lamentations.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

LA BISE. — Lundi 6 février, dernier délai pour la remise des papiers. Les vendeurs de la « Bise » sont priés de s'inscrire à l'Imprimerie Pillet. Local pour la distribution, comme d'habitude, dans le bâtiment de la Caisse d'Epargne du Valais.

FIGURANTS. — Les personnes qui voudraient faire partie du cortège comme figurants sont priées de s'adresser à MM. Pierre Crettex ou Roger Ulrich. Les costumes seront fournis gratuitement par le comité.

CONFETTI. — Les intéressés à la vente des confetti sont priés de s'adresser à M. Raphy Levet, Martigny-Gare. Tél. 6 18 32.

THE D'ENFANTS. — Cette sympathique fête des enfants aura lieu le samedi 11 février à 15 heures au Casino Etoile. Un riche pavillon de prix récompensera les plus méritants. Le jury se composera de personnes de Sion. Mamans, au travail, la joie de vos petits vous récompensera et le comité du Carnaval vous dit merci.

LES SPECTACLES

Cinéma ETOILE, Martigny

LUNDI 6 : **CANON CITY (Révolte au pénitencier).** Dernière séance du film hallucinant relatant une histoire authentique, réalisé sur les lieux mêmes des faits et interprété par ceux qui vécurent la tragédie.

MARDI 7 : Dernière séance avant la relâche de CARNAVAL : « **FROU-FROU** », le triomphe du cinémascope français et de **Dany Robin.** (Interdit sous 18 ans).

PRELUDE AU CARNAVAL au Foyer et au Café-Bar du CASINO. Tous les jours, dès 16 heures : **Thé dansant** au Foyer et dès 20 h. **mascarades** au café-Bar avec les **Hawaïan Rambler's** et le dynamique fantaisiste-animateur **Gilby's** à la batterie.

Cinéma REX, Saxon

VENDREDI 10 et SAMEDI 11 : **LA REINE VIERGE,** avec une distribution étincelante : Jean Simmons, Stewart Granger, Deborah Kerr et Charles Laughton. Ce film, d'une envergure et d'un faste incomparables, donne au public tout ce qu'il désire.

« **La Reine Vierge** », une page brûlante des amours d'une princesse qui devint une grande reine d'Angleterre... Le destin fatal d'un homme promis au bourreau de la Tour de Londres...

Attention ! Seulement deux séances.

« LE BARON TZIGANE » AU CORSO

Dès ce soir mardi à l'occasion de Carnaval, un film somptueux et dynamique tiré de la plus célèbre opérette de Johann Strauss : **LE BARON TZIGANE,** avec Georges Guétary, le chanteur le plus aimé du cinéma français, et le concours des extraordinaires **Ballets yougoslaves du Théâtre national de Belgrade.** Vous réentendrez tous les airs fameux de Johann Strauss que tout le monde connaît et que tout le monde aime... Un spectacle enchanteur... réalisé dans les merveilleux décors naturels et poétiques de l'Europe danubienne. Toute la musique du film est jouée par le grand orchestre philharmonique de Hambourg... Réalisé en couleurs, ce film plein d'entrain et de chansons est le spectacle idéal pour cette période de Carnaval.

Dès ce soir mardi à 20 h. 30. Dimanche, en raison du cortège, pas de matinée.

EMPLOYÉ DE DÉPÔT ET MAGASIN

de produits agricoles est demandé

Adresser offres à la **Coopérative Florescat SAXON,** jusqu'au 11 février

Cinémas

ETOILE Martigny

LUNDI 6 :
CANON CITY
MARDI 7 : Dernière séance
FROU-FROU
Dès LUNDI 6 :
Tous les jours
Thé dansant et mascarades en soirée conduits par les
„HAWAÏAN RAMBLER'S"

REX Saxon

VENDREDI 10 et SAMEDI 11 :
Un fastueux film historique **en technicolor**
LA REINE VIERGE
avec une étincelante distribution
DIMANCHE : **Relâche** (CARNAVAL)

CARNAVAL CHEZ KLUSER

TOUS LES SOIRS

CONCERT

du sympathique
DUO FORMAZ

La belle ambiance de chez KLUSER

AVIS DE TIR

Le vendredi 10-2-56

de 0800 à 1130

auront des tirs à balles au stand de grenades près du pont d'hiver

SALQUENEN — FORET DE FINGES

Pour de plus amples informations, on est prié de consulter les avis de tir affichés dans les communes intéressées.

PLACE D'ARMES DE SION

Le commandant : **Colonel de WECK.**

LA LANTERNE ROUGE

MAGISTRINI - FERRIER

Café National

MARTIGNY-BOURG

Conseil aux cyclistes

Cyclistes, méfiez-vous. Si vous dérapez dans la neige ou sur le verglas, le véhicule qui vous suit ou vous dépasse peut vous écraser.

Règles pour la circulation hivernale

Les routes fraîchement enneigées jouent souvent des tours pendables. Les endroits verglacés et recouverts d'une mince couche de neige ont déjà souvent été fatals aux conducteurs imprudents. Méfiez-vous des plaques de neige sur la chaussée.

* * *

Aucun conducteur conscient de ses responsabilités roulera en hiver aux mêmes allures qu'en été. Mieux vaut arriver au but avec cinq minutes de retard que de n'y point arriver du tout, circulez avec circonspection.

* * *

Lors de chutes de neige, de bourrasques, la visibilité étant mauvaise, roulez extrêmement lentement. Prenez garde aux piétons et aux cyclistes ! Et vous, piétons, chaque fois que cela est possible, marchez sur la partie gauche de la chaussée.

* * *

Serrer de trop près le véhicule qui vous précède peut avoir des causes fatales, surtout sur des routes glissantes. Restez à une distance raisonnable du véhicule qui est devant vous.

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

La fin de la session du Grand Conseil

La session prorogée du Grand Conseil a pris fin vendredi matin. La dernière séance a été consacrée à la liquidation d'une série de décrets concernant des travaux publics.

Eau potable et hydrants à Grône

Le décret a été voté en deux lectures. Coût selon devis : fr. 170.000,—. Part de l'Etat 23 %.

Eau potable et hydrants à Torgon (Vionnaz)

Le décret a été voté en deux lectures. Coût des travaux selon devis : fr. 145.000,—. Part de l'Etat 20 %.

Correction de la route cantonale du Grand-Saint-Bernard à l'intérieur d'Orsières

Coût des travaux selon devis : fr. 170.000,—. Part de l'Etat 50 %. L'urgence a été accordée et le décret voté en deux lectures.

Correction de la route communale Le Châble-Bruson

Coût des travaux selon devis : fr. 200.000,—. Part de l'Etat : 50 % à l'intérieur des localités, 70 % à l'extérieur.

Chemins à Bellwald

Il s'agit de construction de chemins reliant les hameaux de Ried, Eggen et Bodmen aux stations du téléférique Furgangen-Bellwald. Coût des travaux selon devis : fr. 350.000,—. Part de l'Etat 45 %.

Correction de la route Sion-Nendaz

Sur plusieurs tronçons, cette route est affaissée à la suite des intempéries de 1955. Coût des travaux prévus selon devis : fr. 310.000,—. Part de l'Etat 70 %.

Téléférique Dorénaz-Alesses-Champex

Il s'agit d'un projet audacieux puisque la commune de Dorénaz ne craint pas d'engager une lourde dépense pour desservir ses hameaux de la montagne actuellement isolés. Or, ces hameaux ne comptent en tout que 70 habitants. Raison de plus, diront les uns : la solidarité communale doit jouer chaque fois que faire se peut. D'autres, par contre, hésitent à reconnaître la nécessité de cette œuvre et craignent un échec financier. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que Dorénaz fait un magnifique geste en vue de sortir de l'isolement ses hameaux d'Alesses et de Champex et, peut-être, d'ouvrir cette région au tourisme. Le téléférique servira d'ailleurs au transport des bois. La bourgeoisie, plutôt que de remettre à neuf ses installations, a préféré contribuer à la construction du téléférique. C'est donc dans le plus bel esprit de confraternité que cette œuvre a été décidée à Dorénaz et on souhaite qu'elle rende tous les services que l'on en attend.

Après une brève discussion sur les points que nous venons de soulever, le Grand Conseil a voté le décret sans opposition, en deux lectures. Coût des travaux : fr. 450.000,—. Part de l'Etat 45 %.

Irrigation des champs d'Isérables

La deuxième étape de cette belle œuvre destinée à fertiliser les parcelles d'Isérables coûtera fr. 450.000,—. L'Etat prendra à sa charge le 30 % des frais. Après rapport de MM. Arlettaz et Fux, le décret a été voté en deux lectures.

Les secours aux sinistrés des inondations de 1955

Avant de se séparer, les députés ont entendu M. Dellberg (soc.) demander au Conseil d'Etat, par voie d'interpellation, de s'adresser une nouvelle fois au Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables et à la Croix-Rouge. M. Lampert, chef du Département de l'Intérieur, répondit que cette démarche serait entreprise, mais sans pouvoir en garantir un résultat positif, ces institutions ayant déjà distribué les secours sous diverses formes.

Ainsi se termina cette session prorogée, que M. Joseph Maxit, président, dirigea avec compétence et autorité. Elle fut marquée par l'absence de M. Anthamatten, chef du Département des Travaux publics, retenu chez lui par une grave maladie.

Cette absence a provoqué le renvoi de l'importante loi sur les forces hydrauliques. D'autre part, la déviation de la route cantonale à St-Gingolph a aussi été renvoyée, de nouvelles discussions et études étant en cours avec les autorités françaises.

En résumé, les faits saillants de cette session auront été le vote du contre-projet du Conseil d'Etat concernant les allocations familiales, le vote du décret et du règlement concernant les taxes cadastrales et le vote de plusieurs décrets importants, à commencer par celui ayant trait à l'hôpital de Martigny.

Et maintenant, nos députés sont « en congé » jusqu'à la session de mai qui verra les nominations périodiques et l'étude des comptes et de la gestion.

g. r.

POSTULAT
pour une école professionnelle hôtelière

M. Francis Germanier a déposé sur le bureau du Grand Conseil un postulat demandant au Conseil d'Etat de créer, dans un bref délai, une école professionnelle hôtelière. Ce postulat se base sur le manque total de personnel indigène dans nos établissements valaisans et suisses.

SAVIESE

De nouvelles votations présidentielles ?

On connaît l'agitation que l'on a entretenue, à Savièse, autour de l'élection à la présidence de M. François Luyet et, à la vice-présidence, de M. Clovis Luyet. Le parti minoritaire n'avait pas présenté de candidats au conseil lors des élections communales de 1952. Se basant sur ce fait, le Conseil communal, à la mort du président Raymond Héritier, décida de passer derechef à l'élection de son successeur. Cette décision fut communiquée au corps électoral et la date des élections fixée. A la suite de cette élection, un recours fut adressé au Conseil d'Etat, qui, naturellement, s'empressa de l'accepter. Mais le Conseil communal consulta le corps électoral pour savoir s'il jugeait opportun de remplacer le onzième conseiller. A une forte majorité, les citoyens, logiques, répondirent : « Non ». Le Conseil d'Etat ayant cassé les élections du président et du vice-président, un recours fut interjeté auprès du Tribunal fédéral. Or ce recours vient d'être refusé et le Conseil d'Etat a fixé au 4 mars la date des nouvelles élections pour la présidence et la vice-présidence.

LA BALMAZ

Un jeune homme tué par un camion

Samedi soir, quatre jeunes gens cheminaient sur la route cantonale près de La Balmaz. Dans des circonstances que l'enquête établira, M. Clément Terrettaz, de Vollèges mais habitant La Balmaz, âgé de 21 ans, célibataire, a été happé par un camion d'une entreprise martigneraine et si gravement blessé qu'il est décédé peu après avoir été transporté à la clinique Saint-Amé à Saint-Maurice. Un autre jeune homme a également été accroché par le camion et blessé mais sans gravité.

Nous compatissons à la douleur des parents si cruellement éprouvés par cette fin tragique et leur adressons l'expression de notre profonde sympathie.

EVIONNAZ

Un exemple à imiter

CROIX-ROUGE SUISSE MARTIGNY ET ENVIRONS

Le 26 janvier avait lieu à Evionnaz une prise de sang organisée comme on le sait, par le service de transfusion de la Croix-Rouge Suisse à Berne.

C'est un véritable succès qu'a obtenu Mme Robert Gay, responsable Croix-Rouge de cette localité. Elle a recruté 90 donneurs de sang dont 9 de Collonges ; si nous faisons le compte cela fait 11 % de la population d'Evionnaz - La Balmaz qui a donné son sang ce jeudi soir. C'est un succès sans précédent. Evionnaz a compris : des malades au fond de leur lit d'hôpital n'attendaient que le précieux liquide remis par le service de transfusion, pour subir l'opération salvatrice.

Nos félicitations vont à Mme Robert Gay, M. Louis Maret, le dynamique président des Samaritains et son équipe.

Bravo Evionnaz ! que votre exemple soit suivi par les localités où les prises de sang vont avoir lieu prochainement, soit : ce lundi 6 à Charrat, mercredi 7 à Fully, mardi 28 à Isérables.

HAUT-VALAIS

Un homme tué par le train

Samedi, vers 17 heures, un habitant de Lalden a été tué par le train entre Viège et Brigue dans des circonstances que l'enquête établira. Il s'agit de M. Johann Matter, né en 1919. L'accident est arrivé près de la halte de Lalden, à un passage à niveau non gardé.

Echo du Valais
Société valaisanne de Genève

En assemblée du 25 janvier 1956, notre nouveau comité pour l'année 56 a été constitué comme suit :

Président : Francis Frossard. Vice-président : Modeste Zufferey. Secrétaire : Francis Solioz. Trésorière : Mme Henri.

Membres adjoints : Kung, Maye, Mlle Mauch.

Le Comité.

Assurance-vieillesse et survivants

Nouvelles dispositions en matière de rentes transitoires valables dès le 1er janvier 1956

A partir du 1er janvier 1956, peuvent bénéficier d'une rente transitoire :

Sans être soumis aux limites de revenu ou de fortune :

— les personnes seules de l'un ou l'autre sexe, ainsi que les hommes mariés **nés avant le 1er juillet 1883 ;**

— les femmes mariées **nées avant le 1er juillet 1883,** dont le mari n'a pas ou pas encore droit à une rente de vieillesse ;

— les survivants des personnes **nées avant le 1er juillet 1883,** soit notamment les veuves dont le mari était né **avant le 1er juillet 1883,** et cela quelle que soit la date du veuvage et sans égard au fait que le droit porte sur une rente de veuve ou sur une rente de vieillesse ;

— les femmes devenues veuves et les enfants devenus orphelins **avant le 1er décembre 1948,** que ce soit au cours de l'année 1948 ou précédemment déjà.

Ces ayants droit cependant sont tenus de remplir les conditions personnelles requises (âge, état civil, domicile en Suisse, etc.). D'autre part, ils ne doivent pas avoir été soumis au paiement de cotisations AVS leur donnant droit à une rente ordinaire.

Restent soumis aux limites de revenu et de fortune :

— les femmes mariées **nées après le 30 juin 1883** qui n'ont pas cotisé durant une année entière au moins à l'AVS et dont le mari n'a pas ou pas encore droit à une rente de vieillesse. Pour le calcul de la rente ,les revenus et la fortune des deux conjoints sont pris en considération ;

— les personnes qui, en raison de leur âge, auraient droit à une rente ordinaire, mais qui ne peuvent en bénéficier du fait qu'elles n'ont pas cotisé à l'AVS durant une année entière au moins. Tel serait, par exemple, le cas d'un Suisse né **après** le 30 juin 1883, qui, ayant résidé à l'étranger, rentrerait au pays sans avoir adhéré à l'assurance facultative.

Les limites de revenu applicables seront uniformément celles déterminantes actuellement en région urbaine.

Suppression de l'échelonnement régional :

Une autre amélioration apportée par les nouvelles dispositions consiste en la suppression des zones rurale, mi-urbaine et urbaine.

Le taux des rentes versées jusqu'ici en région rurale et mi-urbaine est élevé au niveau des rentes accordées en région urbaine. Elles sont fixées comme suit, quel que soit le domicile de l'ayant droit :

Genre de rente	Rente annuelle	Rente mens.
Rente de vieillesse simple	Fr. 840.—	Fr. 70.—
Rente de vieillesse p. couple	» 1360.—	» 113.40
Rente de veuve	» 680.—	» 56.70
Rente d'orphelin simple	» 260.—	» 21.70
Rente d'orphelin double	» 390.—	» 32.50

Ainsi, les rentes versées en région urbaine ne seront pas augmentées. Toutefois, les rentes actuellement réduites seront portées aux montants maxima indiqués ci-dessus.

Ces dispositions entreront effectivement en vigueur le 1er avril prochain si le délai référendaire expirant le 29 mars n'est pas utilisé.

Formalités :

Les bénéficiaires actuels d'une rente transitoire n'ont pas à remplir de formalités particulières. Leur rente sera adaptée d'office, **avec effet rétroactif au 1er janvier 1956.** De nouvelles décisions leur parviendront à **fin mars** et les arriérés leur seront versés avec la mensualité d'avril.

Les nouveaux ayants droit doivent s'annoncer à **partir du 15 février** auprès de nos agences communales qui leur remettront les formules d'inscription nécessaires.

Ressortissants étrangers :

Les ressortissants des pays suivants : **France, Belgique, Danemark, Liechtenstein, Suède,** sont, en matière de rente transitoire, assimilés aux ressortissants suisses. Ils jouissent, en conséquence, des mêmes avantages que les Suisses, pour autant qu'ils remplissent les conditions prévues par les conventions internationales respectives.

Caisse cant. valaisanne de compensation.

SION

Amis de l'Art et Jeunesses musicales de Sion

A propos de musique de chambre, s'il en est parmi nos lecteurs qui n'ont pu assister à l'un ou l'autre des récitals du trio Février - Le Roy - Lévy, qu'ils se hâtent de combler cette lacune puisqu'ils le reverront à l'affiche, mercredi prochain 8 février à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de la Paix, à Sion. Cet ensemble fait montre des plus grandes qualités musicales. Il a acquis une place en bon rang parmi les meilleures associations qui sillonnent l'Europe. Au delà d'une perfection matérielle accomplie, d'un jeu suprêmement accordé, toujours chantant et admirablement concerté, au delà de l'unité qui règne entre chacun des registres formant un tout indivisible, il y a surtout la flamme ardente illuminant chacune des interprétations, il y a la vie qui les anime, le mouvement rythmique qui les propulse...

CHATELARD

Incendie

Jeudi un incendie a éclaté à Châtelard-Giétroz, dans la grange-écurie de l'hoirie Oscar Lugon-Moulin et Marcel Gay.

Les pompiers de l'usine CFF de Châtelard furent les premiers sur les lieux du sinistre. Bientôt, des renforts arrivèrent de Finhaut, sous la conduite du Plt. Jean Gay-des-Combes.

Grâce à ces efforts, l'incendie a été maîtrisé et tout danger écarté. La grange-écurie, avec toute sa réserve de foin, a été détruite. Trois chèvres sont restées dans les flammes.

La police cantonale a ouvert une enquête pour déterminer les causes du sinistre.

Le thermomètre marquait — 25 à Châtelard, ce qui compliquait la tâche des sauveteurs.

Geiger en Allemagne

M. Hermann Geiger a remporté un grand succès à Cologne et à Francfort lors de ses causeries et projections sur les « transports et vols de sauvetage dans les Alpes ». A Cologne, on notait la présence du minstre de Suisse, des représentants de la ville, et d'une centaine de membres de la colonie suisse.

Conservatoire cantonal

Ouverture du second semestre, le mardi 7 février 1956. Inscriptions nouvelles au secrétariat, rue de la Dixence, tous les jours de 14 h. à 17 h. Tél. 2 25 82.

MONTHEY

La soirée du FC

Les organisateurs de cette soirée qui est toujours l'une des plus réussies des manifestations amusantes de Monthey, s'étaient donnés beaucoup de peine et n'avaient pas rechigné devant l'effort pour rester fidèles à la tradition.

Ils avaient d'abord décoré avec goût la grande salle de la gare où se déroulait la soirée. Notons en passant qu'il devient de plus en plus nécessaire de décorer cette salle lorsque l'on y organise des soirées afin de masquer... des ans, l'irréparable outrage, ce à quoi on ne parvient pas toujours facilement.

Ensuite, ils avaient fait choix d'un orchestre fameux, en l'espèce l'orchestre Géo Voumard dont la réputation n'est plus à faire en Suisse romande.

Enfin et surtout, maître Fracheboud, qui préside aux destinées du FC et ses collaborateurs qui avaient préparé la soirée avec lui, n'avaient rien négligé pour faire de celle-ci quelque chose de brillant. Pour ce faire, ils avaient engagé des animateurs particulièrement qualifiés puisqu'il s'agissait de Michel Dénériaz et Emile Gardaz, qui font les beaux jours et même les belles nuits de Radio-Lausanne.

Des jeux de société, des sketches amusants ont procuré aux participants à cette soirée d'amples occasions de se divertir. Quant aux invités dont la presse, qui n'est jamais oubliée avec le FC Monthey, ils ont été reçus à la gare, avec à la fois de la cordialité et de la générosité.

Le FC Monthey, qui se comporte de façon satisfaisante sur le plan sportif, a prouvé une fois de plus qu'il sait s'amuser et procurer à ses amis et connaissances de belles occasions de se divertir dans une saine ambiance.

Pour la Maternité de Monthey

Dimanche après-midi, la « Lyre montheysanne » a donné, sous la direction de M. Roger Dehaye, professeur à Montreux, un concert dans la grande salle du Cerf. Le produit de ce concert, auquel assistait un nombreux public, était consacré au fonds pour la Maternité qui se construit actuellement en annexe à l'hôpital-infirmerie.

CARNAVAL DE MONTHEY

Monthey s'apprête à recevoir, du samedi 11 au mardi gras 14 février, la foule des gens qui aiment pouvoir se divertir dans une ambiance extraordinaire. Rien n'a été négligé pour satisfaire même les plus blasés et les gens moroses ou portés à la neurasthénie ne trouveront pas place autour du parcours qui verra défiler le dimanche et le mardi gras, dès 14 h. 30, le cortège le plus burlesque que l'on puisse imaginer.

Plus de vingt chars et groupes du plus haut comique, cinq corps de musique costumés, deux orchestres, vous feront rire toute votre saoul, au milieu de batailles de confettis, de masques turbulents.

Et chaque soir, dans une atmosphère propre au Carnaval montheysan, les masques enjoleurs et taquins vous entraîneront dans un tour de danse et des aventures dont chacun gardera un durable souvenir.

Des attractions du tonnerre, un concours de masques bien assorti en prix, deux cortèges sensationnels, feront du Carnaval de Monthey 1956 une réussite incontestée.

Bonnes gens, à vos masques, et tous à Monthey du 11 au 14 février prochain.